



Séance ordinaire du 3 mars 2025

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2025 et des séances extraordinaires du 5, du 11 et du 19 février 2025

4. Rapport d'activités du conseil



4.1

Administration et développement



4.1.1

Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 4 février au 3 mars 2025

LISTE DES COMPTES - VILLE	
Liste	Total
du 04-02 au 03-03-2025	620 413.85 \$
GRAND TOTAL	620 413.85 \$



4.1.2

Adoption d'une politique sur l'utilisation de la carte de crédit de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la- Croix



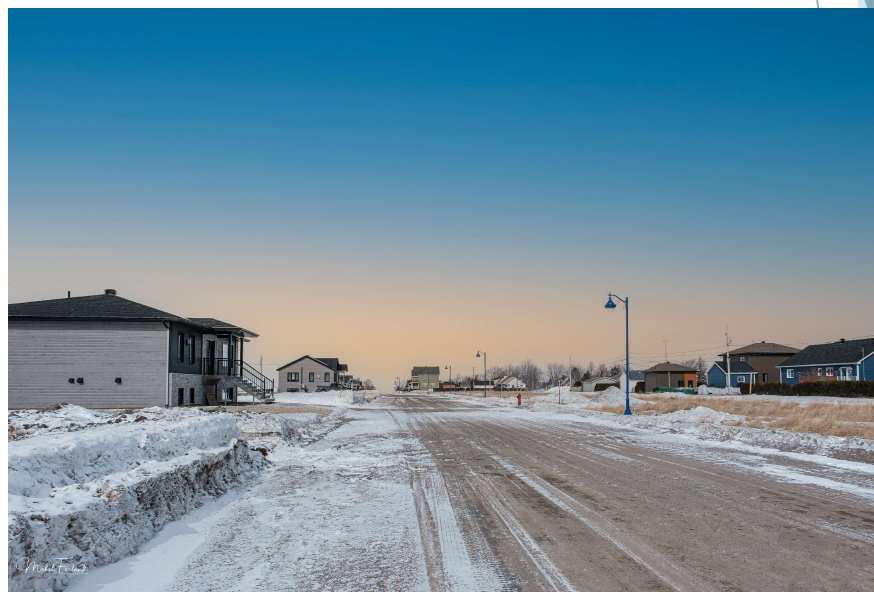
Objectif

- Encadrer l'utilisation de la carte de crédit municipale pour assurer une gestion responsable et transparente

4.1.3

Autorisation de signataires — Contrat de rétrocession à intervenir avec M^{me} Édith Néron et M. Jean-François Boily — 111, rue Mathieu

- ▶ Lot 6 630 169
- ▶ M. André Fortin, maire et
M. Mario Bouchard, greffier
sont autorisés à signer



4.1.4

Adoption des prévisions budgétaire 2025 de l'Office d'habitation du Secteur Sud Lac-Saint-Jean Est et versement d'un montant pour l'année 2024 suite au budget révisé

Prévisions budgétaires 2025	
Revenus : 372 662 \$ Dépenses : 526 037 \$	Déficit anticipé 153 375 \$
Contribution de la Société d'habitation du Québec (90%)	138 038 \$
• Contribution municipale (10%) • Contribution PSL (Villa du Presbytère) • Versement d'une somme pour 2024 dans le cadre de travaux effectués sur certains immeubles suite au dépôt d'un budget révisé	15 337 \$ 2 180,88 \$ 5 606 \$
	23 123,88 \$



4.1.5

Autorisation d'une signataire – Transaction et quittance à intervenir avec Cévimec-BTF

M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Ville une transaction et quittance à intervenir avec Cévimec-BTF en règlement des taxes foncières non perçues pour deux propriétés situées sur le territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix



4.2 Gestion du territoire





4.2.1

**Octroi d'un contrat à Mageco LMG -
Honoraires supplémentaires en lien avec
le projet de développement résidentiel
2025 - Préparation des plans pour
soumission et dépôt des déclarations de
conformité - Appropriation au Règlement
d'emprunt n° 344-2025**

- ▶ 6 000 \$ plus les taxes applicables
- ▶ Appropriation au Règlement
d'emprunt n° 344-2025



4.2.2

Octroi de contrat
à Nord-Flo inc.
Solutions en
pompage -
Remplacement
d'une soufflante à
la station de
pompage
Couchepeganiche

10 839,08 \$

plus les taxes
applicables

4.2.3

Octroi d'un contrat à Transport Dany Gagnon (9036-6642 Québec inc.) - Remplacement d'un émissaire pluvial rue Saint-André et rivière Couchepaganiche - Appropriation au surplus accumulé non affecté

42 000 \$ plus les taxes applicables

Appropriation au surplus accumulé non affecté

4.2.4

Octroi d'un contrat à Environnement CA – Aménagement végétal et surveillance de chantier dans le cadre du remplacement d'un émissaire pluvial rue Saint-André et rivière Couchepaganiche - Appropriation au surplus accumulé non affecté

- ▶ 15 795 \$ plus les taxes applicables
- ▶ Appropriation au surplus accumulé non affecté

4.2.5

Adoption d'une entente de cession d'emprise et de constitution de servitude dans le cadre des travaux de réfection du 2e rang Ouest et de réfection de ponceaux

La Ville doit procéder à des travaux de creusage de fossés du 2^e Rang Ouest au cours de l'été 2025 afin d'améliorer le drainage et la gestion des eaux pluviales et cela requiert une emprise sur une partie du terrain appartenant à certains propriétaires pour la réalisation des travaux

Certains propriétaires devront accepter de céder à titre gratuit l'emprise requise et une servitude devra être constituée après la réalisation des travaux, lorsque la superficie exacte sera connue

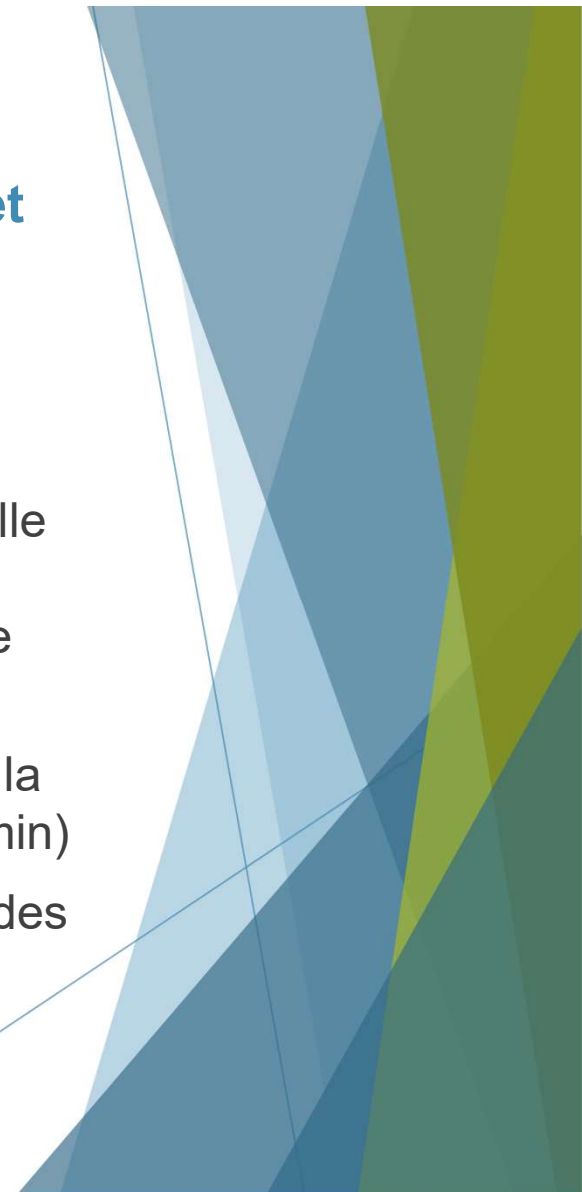
- Adoption de l'entente de cession d'emprise et de constitution de servitude telle que déposée
- M. Mario Bouchard, greffier est autorisé à signer les ententes à intervenir avec les propriétaires concernés par ces emprises



4.2.6

Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement no 345-2025 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur

- Créer la zone mixte commerciale et industrielle 156 I à même une partie de la zone 110 M (route 169, entre le camping Clarence et le Groupe LAR)
- Agrandir la zone 39 V à même une partie de la zone 43 F (Route de la Montagne, 55^e Chemin)
- Prévoir les normes relativement à la largeur des voies d'accès aux emplacements



4.2.7

Adoption du premier projet de Règlement n° 345-2025 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur

- Créer la zone mixte commerciale et industrielle 156 I à même une partie de la zone 110 M (route 169, entre le camping Clarence et le Groupe LAR)
- Agrandir la zone 39 V à même une partie de la zone 43 F (Route de la Montagne, 55^e Chemin)
- Prévoir les normes relativement à la largeur des voies d'accès aux emplacements



4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1

Octroi de contrat aux Équipements récréatifs Jambette inc. - Remplacement des filets de type araignées sur certains modules de jeux dans les parcs municipaux



10 344,12 \$ plus les taxes applicables

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Rapport des activités du conseil

4.4.2 Représentations, dons et subventions

Demandeurs	Activité / Demande	Montant accordé
Ordre des Bleuets	Aide financière – Gala annuel le 17 mai 2025	200 \$
Centre régional des jeunes agriculteurs	Aide financière et invitation à participer à une soirée Vin et Fromage le 26 avril 2025	200 \$ et achat de 2 billets à 70 \$ chacun



5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles



6.1

Motion de félicitations en faveur de M. Guillaume Côté

Danseur étoile originaire de la Municipalité de Lac-à-la-Croix qui a annoncé récemment quitter le Ballet national du Canada pour un départ à la retraite tout en dévoilant sa programmation pour la saison 2024-2025, dont une partie sera consacrée à ses adieux.

Les membres du conseil municipal souhaitent à cet artiste d'exception qui incarne non seulement le talent et la passion, mais également la fierté de notre communauté un succès continu dans ses projets futurs, tout en lui affirmant que sa contribution demeurera gravée dans les cœurs et les esprits des citoyens de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Que sa passion et sa créativité continuent d'inspirer tous ceux qui croisent son chemin.

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

